

Didier Lett
***Masculinités et féminités des enfants
dans les fratries et les sorories à la fin du Moyen Âge***

[A stampa in *Il posto dei bambini. Infanzia e mondo degli adulti tra Medioevo ed Età contemporanea*, a cura di Angela Groppi e Jean-François Chauvard, "Mélanges de l'École française de Rome", 123 (2011), 2, pp. 315-329 © dell'autore - Distribuito in formato digitale da "Reti Medievali", www.retimedievali.it].

Masculinités et féminités des enfants dans les fratries et les sorories à la fin du Moyen Âge

Didier LETT

Dans les deux dernières décennies du XX^e siècle, les médiévistes européens ont produit de très nombreux et importants travaux sur l'enfance¹ dans un contexte historiographique encore bien peu ouvert à une réflexion sur le genre et encore moins aux études sur les relations adelphiques². Sans vouloir, dans cette brève introduction, développer sur les conditions dans lesquelles est née l'histoire de l'enfance médiévale, il n'est pas inutile de rappeler quelques aspects marquants. Cette histoire a émergé et triomphé dans les années 1980 et 1990. Elle a été profondément irriguée par l'anthropologie historique (structuraliste et fonctionnaliste), la démographie historique, l'histoire des représentations, l'histoire sérielle et, dans une moindre mesure et tardivement, par l'histoire des femmes. Ces premiers travaux, principalement

centrés sur l'enfant au sein de sa famille et de sa parenté, ont été fortement marqués par la volonté affichée et revendiquée de contrecarrer les travaux de Philippe Ariès sur la non reconnaissance de l'enfance médiévale, l'inexistence du «sentiment de l'enfance» et des conceptions pédagogiques pour cette époque³. Dans cette optique, les travaux ont été très majoritairement centrés sur les relations entre parents et enfants puisqu'il s'agissait avant tout de montrer les sentiments et le souci éducatif que les premiers éprouvaient pour les seconds. Ce mouvement se développant au sein d'une histoire du corps et des femmes, les liens spécifiques unissant la mère au nourrisson (maternité, naissance, allaitement, etc.) ont été particulièrement éclairés. Les pères, les enfants plus grands et les liens entre frères et sœurs ont été oubliés et il a fallu

1. Je me contenterais ici de citer quelques synthèses pour la plupart réalisées dans la décennie 1990-2000 dans divers pays d'Europe et de renvoyer à deux bilans historiographiques récents : D. Alexandre-Bidon et M. Closson, *L'enfant à l'ombre des cathédrales*, Lyon, 1985; D. Alexandre-Bidon et D. Lett, *Les enfants au Moyen Âge (V^e-XV^e siècles)*, Paris, 1997 (trad. angl., *Children in the Middle Ages*, Notre Dame, 2000); K. Arnold, *Kind und Gesellschaft in Mittelalter und Renaissance*, Paderborn, 1980; E. Becchi, *Le Moyen Âge*, dans E. Becchi et D. Julia (dir.), *Histoire de l'enfance en Occident*, Paris, 1998, p. 102-133; R. Finucane, *The rescue of the innocents : endangered children in medieval miracles*, New York, 1997; A. Giallongo, *Il bambino medievale. Educazione ed infanzia nel Medioevo*, Bari, 1990; L. Hass, *The Renaissance man and his children. Childbirth and early childhood in Florence, 1300-1600*, New York, 1998; B. A. Hanawalt, *Growing up in medieval London, the experience of childhood in history*, New York, 1993; D. Lett, *L'enfant des miracles. Enfance et société au Moyen Âge (XII^e-XIII^e siècle)*, Paris, 1997; O. Niccoli, (dir.), *Infanzie : funzioni di un gruppo liminale dal mondo classico all'Età moderna*, Florence, 1993; N. Orme, *Medieval children*, New Haven-Londres, 2001; P. Riché et D. Alexandre-Bidon, *L'enfance au*

Moyen Âge, Paris, 1994; J. A. Schultz, *The knowledge of childhood in the German Middle Ages, 1100-1350*, Philadelphie, 1995; S. Shahar, *Childhood in the Middle Ages*, Londres-New York, 1990; pour les deux bilans historiographiques, voir B. A. Hanawalt, *Medievalists and the study of childhood*, dans *Speculum*, 77, 2002, p. 440-460 et V. Dasen, D. Lett, M.-F. Morel et C. Rollet, *Enfances. Bilan d'une décennie de recherche*, dans *Annales de Démographie Historique*, 2001, 2, p. 17-25 et 73-85.

2. Dans cette contribution, j'utilise le mot «adelphique», du grec *adelphos* : né de la même matrice. Ce terme présente l'avantage d'éviter «fraternel», vocable trop connoté positivement et qui sert à désigner d'autres relations, de pseudo-germanité. J'utilise également le terme de «sororie» pour désigner une «fratrie» dont la totalité des membres est féminin.

3. P. Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, 1973, (dir. or. 1960). Pour comprendre le positionnement des médiévistes des années 1980-1990 face aux thèses de Philippe Ariès, il suffit de lire les introductions des ouvrages cités *supra*, note 1.

attendre la première décennie du XX^e siècle pour observer, sur ces thèmes, un «rattrapage»⁴.

En 2011, beaucoup de choses ont changé. Le temps des grandes synthèses est passé et les études sur l'histoire de l'enfance médiévale sont bien moins nombreuses qu'à la fin du XX^e siècle, comme si, la réponse avait été donnée une bonne fois pour toute (au moins parmi les chercheurs) à Philippe Ariès. Cette pause est salutaire car elle s'inscrit au sein d'un paysage historiographique en plein bouleversement dans lequel on assiste à une profonde reconfiguration épistémologique, en particulier entre histoire, anthropologie et sociologie, et aux retombées du «tournant critique» qui ont permis aujourd'hui que soient implantés de nouveaux courants tels la socio-histoire, la *microstoria* ou l'histoire du genre⁵. L'ensemble de ces courants a modifié nos perspectives de recherche en centrant notre intérêt, en outre, sur les acteurs et les actrices de l'histoire dans ce qu'ils ont de singulier et en montrant les écarts parfois très grands entre normes et pratiques. On parle moins d'enfance

que d'enfants en approchant de plus près ce que chaque enfant a de singulier par son sexe, son rang de naissance ou son appartenance sociale.

Il est donc possible aujourd'hui de repenser la place des enfants au sein des fratries en posant les problèmes de la différence des sexes. Le genre, depuis plus de vingt ans, a suffisamment prouvé sa force heuristique, sa capacité à interroger les différences sociales, en nous obligeant à nous méfier de ce qui paraît des évidences naturelles, à interroger non seulement les relations entre les sexes mais également en tentant de comprendre ce qu'est le masculin et les masculinités ou le féminin et les féminités en histoire, bref de nous apporter un outil supplémentaire pour lire le social⁶. J'aimerais enfin repenser la place des enfants en tenant compte des liens qu'ils entretiennent au sein des fratries. Les travaux sur les relations adelphiques sont encore peu nombreux mais tendent aujourd'hui à se multiplier⁷. Or nous postulons qu'en enfance, ces liens demeurent centraux dans la structuration identitaire des individus et que le

4. Des travaux sur la jeunesse et l'adolescence existaient déjà dans les années 1990, soit au sein des vastes synthèses citées *supra*, note 1, soit en dehors (voir, par exemple le numéro dirigé par B. A. Hanawalt, *The evolution of adolescence in Europe*, dans *Journal of Family History*, 17-4, 1992, ou G. Levi et J.-C. Schmitt (dir.), *Histoire des jeunes en Occident. I. De l'Antiquité à l'époque moderne*, Paris, 1996) mais, en France, il faut attendre le colloque *Lorsque l'Enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, J.-P. Bardet, J.-N. Luc, I. Robin-Romero et C. Rollet (dir.), Paris, 2003, pour que se manifeste une volonté de travailler sur les garçons et les filles ayant quitté la petite enfance mais non encore «adolescents». Pour ce qui concerne les principales études sur la paternité, on peut se reporter à J. Baschet, *Le sein du père. Abraham et la paternité dans l'Occident médiéval*, Paris, 2000; D. Lett (dir.), **ca*tre père à la fin du Moyen Âge*, dans *Cahiers de Recherches médiévales d'Orléans*, 4, 1997; D. Lett, *Les pères et la paternité au Moyen Âge*, dans J. Delumeau et D. Roche (dir.), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, 2000 (dir. or. 1990), p. 17-42; P. Payan, *Joseph. Une image de la paternité dans l'Occident médiéval*, Paris, 2007. Quelques travaux, en particulier italiens, ont intégré très tôt la dimension horizontale des relations entre enfants : à titre d'exemple, on citera O. Niccoli, *Il seme della violenza. Putti, fanciulli e mammoli nell'Italia tra Cinque e Seicento*, Rome-Bari, 1995. Les travaux sur les relations adelphiques sont beaucoup plus récents. On se reportera pour quelques références à la note 6.
5. Pour quelques travaux de réflexion critique, voir, J. Revel (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, 1996; G. Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, 2006; B. Lepetit (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, 1995; *Histoire et anthropologie, nouvelles convergences? Table ronde «Histoire et anthropologie»*, dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 49 (4 bis), 2002, p. 81-121;

M. Naepels (dir.), *Anthropologie et histoire : de l'autre côté du miroir disciplinaire*, dans *Annales ESC*, 4, 2010.

6. Deux synthèses sur les positionnements théoriques en histoire des femmes et du genre en Europe (principalement en histoire contemporaine) : F. Thébaud, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, 2007, et L. Lee Downs, *Writing Gender History*, Londres, 2004. Pour l'époque médiévale, nous avons publié des bilans historiographiques à l'échelle de l'Europe avec une large bibliographie dans la revue *Genre & Histoire*, 3 : <http://genrehistoire.revues.org/>. Pour les époques antérieures au XVII^e siècle, voir désormais, D. Lett et V. Sebillotte Cuchet, *Les régimes de genre dans les sociétés pré-modernes*, dans *Annales ESC*, 1, 2012 (à paraître).
7. Un numéro de revue italienne très précoce : A. Arru et S. Boesch Gajano (dir.), *Fratello e sorella*, dans *Quaderni Storici*, 83, a. XXVIII, n° 2, 1993. Pour des collectifs : W. Bannour et P. Berthier (dir.), *Éros philadelphe, frère et sœur, passion secrète, Colloque de Cerisy (Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle)*, Paris, 1992; F. Godeau et W. Troubetzkoy (dir.), *Fratries. Frères et sœurs dans la littérature et les arts de l'Antiquité à nos jours*, Paris, 2003; D. Lett (dir.), *Frères et sœurs. Ethnographie d'un lien de parenté*, dans *Médiévales*, 54, 2008; S. Cassagnes-Brouquet et M. Yvernault (dir.), *Frères et sœurs : les liens adelphiques dans l'Occident antique et médiéval, Actes du colloque de Limoges, 21 et 22 septembre 2006*, Turnhout, 2007 (*Histoire de famille. La parenté au Moyen Âge*, 8). Pour une synthèse : D. Lett, *Histoire des frères et sœurs*, Paris, 2004, rédir. augmentée, *Frères et sœurs. Histoire d'un lien*, Paris, 2009. Pour un bilan historiographique : D. Lett, *Brothers and Sisters. New perspectives on Medieval Family History*, dans K. Mustakallio, J. Hanska, H.-L. Sainio et V. Vuolanto (dir.), *Hoping for continuity. Childhood, education and death in Antiquity and the Middle Ages*, Rome, 2005 (*Acta Instituti Romani Finlandiae*, 33), p. 13-23.

lien frère-sœur est, comme l'affirmait dès 1993, Angiolina Arru et Sofia Boesch Gajano «una delle relazioni più importanti per la formazione dell'identità di genere»⁸.

J'aimerais donc dans cette contribution m'intéresser à la transmission des valeurs, des vices et des vertus entre parents et enfants en gardant toujours en tête que la place d'un enfant est unique et qu'elle varie en fonction du sexe de chacun d'eux, de la place occupée au sein de la fratrie et du sexe de cette dernière.

UNE TRANSMISSION DES VALEURS PARENTALES SEXUÉES

Dès leur naissance, les enfants sont situés dans deux «classes sexuelles»⁹, après observation de leurs parties génitales et sont donc réparties en deux groupes bien distincts. A part exception, cette classification est irréversible et s'opère pour la vie, contrairement à d'autres critères identitaires instables : l'âge, le groupe social, la position dans la parenté voire l'orientation sexuelle. On peut affirmer que le sexe biologique est l'élément le plus stable de l'identité, raison pour laquelle, construisant le genre à partir d'un substrat biologique, nous pensons la stabilité, la permanence et la bipolarité de la différence de sexes.

De ce classement initial découlent une socialisation différente voire radicalement différente. Par conséquent, dans l'ordre de la transmission, le sexe de l'enfant (comme celui du parent) est une variable centrale. Le père et la mère ne lèguent pas les mêmes valeurs à chaque membre de la fratrie en fonction de son sexe. Dans un récit extrait des *miracula* de Guillaume de Norwich, on peut lire qu'en 1168, «Il y avait, dans notre pays, un homme au nom connu, de grande renommée (*fama insignis*), à la lignée éminente et comblé par sa descendance (*prole beatus*), nommé Adam de Croome». L'entourage de ce dernier lui témoigne un profond respect, surtout pour ce qui concerne sa progéniture des deux sexes.

En effet, on trouve, parmi ses enfants (*liberi*) des moines pieux, de braves chevaliers, des jeunes

hommes très élégants et des jeunes filles (*puelle*) – je devrais plutôt dire des vierges (*virgines*) – qui étaient, dans tout le pays, incomparables par leur beauté et leur chasteté. Leur éducation (*disciplina*) renseigne aisément sur le sang royal de leur visage, sur la pieuse sévérité (*pia severitas*) des mœurs paternelles et la chasteté maternelle (*matris pudica*)¹⁰.

Chacun des parents laisse donc son empreinte morale et/ou physique sur ses enfants : le père transmet ses qualités d'homme (courage, élégance, sévérité et piété) plutôt à ses fils, la mère, ses qualités de femme (beauté et chasteté), plutôt à ses filles.

Cependant, malgré cette forte opposition de genre dans la transmission des vices ou des vertus, il convient de faire la différence en fonction du type de valeurs transmis. Le genre n'est pas partout opérant et n'a pas partout la même importance. Il suffit d'observer et de comparer les traités de pédagogie adressés aux princes et aux princesses de la fin du Moyen Âge pour s'en rendre compte : le type de conseils proférés aux unes et aux autres, les rôles sexués assignés aux garçons et assignés aux filles varient en fonction de la finalité des directives. Ainsi, dans les conseils visant à être un bon chrétien (la dévotion à Dieu), le programme ne semble pas très différent. Le sexe du fidèle n'a pas une grande pertinence dans le comportement attendu face à Dieu où la hiérarchie homme (*homo*)-Dieu l'emporte très largement sur l'opposition homme (*vir*)-femme. Dans les conseils en rapport avec les fonctions familiales, en revanche, la différence des sexes est très opérante : la jeune princesse doit déjà apprendre à affirmer sa différence face aux hommes, intégrer dans son identité future l'épouse, la mère ou la veuve. Si l'on observe enfin le champ du politique, la différence des sexes se réduit, le spectre du genre (qui irait d'un pôle très masculin à un pôle très féminin) se ferme au profit du masculin : on demande à la princesse d'avoir des qualités d'hommes. Pour toutes les fonctions qui visent à assurer une domination sociale, à se distinguer socialement, on demande aux femmes nobles d'agir «comme des hommes». Christine de Pizan

8. A. Arru et S. Boesch Gajano, *Premessa*, dans *Fratello e sorella...* cit., p. 307.

9. E. Goffman, *L'Arrangement des sexes*, Paris, 2002 (dir. or. 1977), p. 4-45.

10. *Miracula Sancti Willelmi Martyris Norwicensis*, livre VII, 18, dir. A. Jessopp et M. R. James, *The life and miracles of St William of Norwich by Thomas of Monmouth*, Cambridge, 1896, p. 284.

ne s’y trompe pas lorsqu’elle affirme qu’elle a du, pour devenir écrivain, «se faire homme»¹¹. L’exemple des conseils au sein des traités de pédagogie corrobore les fortes distorsions entre sexe anatomique et genre : il y a certes deux sexes mais certainement pas deux genres; il y a des degrés de féminin et de masculin. Il permet aussi de montrer clairement que ne retenir que la variable genre pour parler de transmission de parents à enfants est insuffisant et qu’il convient donc, comme toujours, pour rendre l’outil genre plus efficace, de le confronter aux autres catégories d’analyse : ici la finalité de l’éducation.

Lorsqu’on réinscrit le garçon et la fille au sein de leurs fratries, les choses deviennent encore plus complexes, les critères de variabilité dans l’ordre de la transmission se font plus nombreux.

GENRE ET RANG DANS LA FRATRIE

Face aux chroniques ou aux généalogies dans lesquelles le locuteur médiéval énonce les membres d’une fratrie ou d’une sororie, l’historien doit être attentif à l’ordre dans lequel sont cités les enfants, cet ordre révélant une hiérarchie. Quel est le critère prioritaire ou exclusif? Est-ce, comme aujourd’hui en Occident, le rang de naissance qui prime? Ou l’appartenance sexuée? Ou encore, dans les cas très fréquents de remariage, l’ordre des lits? En attendant un travail plus approfondi et des enquêtes statistiques sur un auteur, un type de documentation ou une région, on peut affirmer qu’à la fin du Moyen Âge, c’est le sexe qui est l’opérateur de sélection le plus fréquemment utilisé : le narrateur cite d’abord les garçons puis les filles. Ce n’est qu’à l’intérieur de chacun des deux sexes, dans un second temps, que le rang de naissance est utilisé plus ou moins systématiquement.

Quelques exemples suffiront à démontrer ce constat. Dans l’ensemble de sa fameuse *Histoire ecclésiastique* rédigée vers 1140, Orderic Vital, on le sait, évoque de très nombreuses familles et énumère souvent des fratries. Il adopte toujours le procédé constaté plus haut. Ainsi, lorsqu’il parle des enfants de Giroie, il cite :

Ernaud, qui était le premier né (*primogenitus*) [...] Guillaume, le second par ordre de naissance (*in ordine nativitatis secundus*) [...] Foucois, le troisième (*tertius*) fils [...] Robert [...] Quant à Raoul, le cinquième (*quintus*) frère [...] Hugues, le sixième (*sextus*) frère [...] Giroie, le plus jeune de tous (*junior omnibus*) [...] La première (*primogenita*) des filles, Erembourg [...] Hadvise ensuite [...] La troisième (*tertia*) fille de Giroie fut Emma [...] La quatrième (*quarta*), Adélaïde...¹².

Dans sa propre généalogie qu’il dresse au sein de sa chronique rédigée vers 1152, Lambert de Wattrelos, chanoine régulier à Saint-Aubert de Cambrai, originaire d’une petite noblesse de Flandre, évoque Evrard, son ancêtre éponyme (le frère de son arrière-grand-père paternel) :

De son épouse Disdelde, cet Évrard eut trois fils, Elbodo et Baudouin, ainsi qu’un autre dont je n’ai pas pour le moment le nom présent à la mémoire. Elbodo, l’aîné (*primogenitus*) prit pour femme [...] Quant à mon aïeul Ingebrand [son grand-père], il eut quatre fils, à savoir Ingebrand, Oghot, Gummar, Alouf [son père], ainsi qu’une fille [...] On maria Ingebrand l’aîné (*primogenitus*) à Tournai [...] Alouf enfin, presque le dernier de tous (*quasi omnium ultimus*), épousa la fille de Raoul de Wattrelos, nommée Gisla, de qui sont nés six fils et quatre filles¹³.

Dans ses chroniques, Froissart procède de manière identique. Pour l’année 1308, il écrit :

Or, ce bon roi Philippe [Le Bel] maria sa fille [Isabelle] au roi d’Angleterre... [le futur Edouard II] [...] De ce roi d’Angleterre et de cette dame naquirent quatre enfants, deux fils et deux filles. Le fils aîné (*Li filz li aînés*) se nomma Edouard [futur Edouard III] [...] Le second (*li seconds*) eut pour nom Jean de Oltrem et mourut jeune [...] Quant aux demoiselles, l’une eut non Isabelle et fut reine d’Ecosse... etc.¹⁴

Froissart oublie ensuite de mentionner le *nomen* de la seconde fille. On remarquera d’ail-

11. Christine de Pizan, *Le Livre de la mutacion de fortune*, dir. S. Solente, Paris, 1959-1966, t. I, v. 1336-1414, p. 51-53.

12. *Historia Ecclesiastica* d’Orderic Vital, dir. M. Chibnall, *The ecclesiastical history of Orderic Vitalis*, II, 3, Oxford, 1969, p. 24-30.

13. Annales de Cambrai, *M G H, Scriptores*, t. XVI, Hanovre, 1859,

p. 511-512.

14. Froissart, *Chroniques. Livre I. Le manuscrit d’Amiens, Bibliothèque municipale n° 486*, G. T. Diller dir., t. I (1307-1340), Genève, 1991, p. 4-5.

leurs que les auteurs livrent beaucoup plus souvent le nom des garçons que des filles et sont plus loquaces (car plus informés) sur les premiers que sur les dernières. Ce constat doit nous amener à poser une autre question : si les chroniqueurs semblent respecter scrupuleusement l'ordre de naissance concernant les garçons, le font-ils avec autant de rigueur lorsqu'il s'agit des filles? Autrement dit, la place dans la fratrie a-t-elle autant d'importance pour les filles que pour les fils?

Il arrive cependant que le classement de la fratrie se fasse par ordre de naissance. Ainsi Jean Jouvenel, issu d'une grande famille bourgeoise qui a fourni quelques serviteurs au roi de France, est représenté sur un tableau (peinture sur bois de 165 cm sur 350 cm) daté des années 1445-1449 avec son épouse Michelle de Vitry et ses onze enfants encore vivants au milieu du XV^e siècle

dans un strict ordre de naissance, tous et toutes, comme leurs parents, à genoux et les mains jointes en signe de prière (voir fig. 1)¹⁵. Le couple a eu seize enfants entre 1387 et 1410. Deux garçons sont morts au bout de quelques jours et trois filles ont sans doute aussi disparu avant 1445 (à 9, 11 et 21 ans). Même si Jean Jouvenel est mort en 1431, le fils puiné, sans doute le commanditaire, a fait le choix de le représenter. Son décès au moment de la commande explique que sa femme, Michelle, est figurée en habit de religieuse, costume ordinaire des veuves. Derrière les parents, la fratrie est composé de Jean l'aîné (évêque de Laon entre 1444 et 1449 puis de Reims de 1449 à 1473), Jehanne (qui est veuve), Louis (chevalier, capitaine de gens d'armes, représenté avec épée et éperons d'or comme son père), Jehanne et Eude (dans de très beaux habits : robe rouge à longue



Fig. 1 - La famille Jean Jouvenel des Ursins, peinture sur bois, vers 1445-1449, musée de Cluny (Paris) CL. 22404.

15. Tableau qui se trouvait jusqu'à la fin du XVIII^e siècle dans la chapelle Saint-Rémi de Notre-Dame de Paris et qui est conservé aujourd'hui au musée de Cluny, CL. 22404. Voir L.

Batiffol, *Jean Jouvenel, prévôt des marchands de la ville de Paris (1360-1431)*, Paris, 1894.

queue, corsage d'étoffe d'or à soie noire perlée avec une double bande d'hermine et une coiffe en hennin), Denis (homme de guerre, avec l'épée), Marie (religieuse à Poissy), Guillaume (en chancelier de France, position qu'il occupe en 1445, dans la même attitude que son père, derrière un autel sur lequel repose un livre sacré), Pierre (homme de guerre), Michel (bailli de Troyes) et enfin Jacques (lui aussi archevêque de Reims puis patriarche d'Antioche et évêque de Poitiers).

Ce tableau vise sans doute à «illustrer» *le Livre des naissances des fils de Jean Jouvenel* (on voit combien le terme de fils acquiert une acception générique pour désigner l'ensemble des enfants), ce qui expliquerait en partie l'ordre chronologique privilégié¹⁶. Cependant, l'enquête n'est pas assez avancée et fournie pour savoir si le support, le commanditaire, le lien entretenu entre l'énonciateur et l'énoncé ou la finalité de la source explique cet ordre par rang de naissance et non pas sexe. Un narrateur extérieur à la famille évoquée manifeste-t-il une plus grande distance, se moule-t-il dans des stéréotypes plus forts, indifférent au temps familial? Le commanditaire (le frère puîné sans doute dans le cas du tableau décrit ci-dessus) qui fait représenter ses parents et tous les membres de sa fratrie en image pour l'éternité, semble, en cet instant, moins sensible à la hiérarchie sexuée qu'à l'écoulement du temps et à la mémoire, et procède à une remise en ordre chronologique de ses proches.

Cet exemple iconographique permet également de montrer combien les vêtements et les attributs des personnages représentés signalent, pour chacun des frères et sœurs, une fonction matrimoniale, cléricale ou laïque. Dans ces milieux bourgeois et aristocratiques, pour les garçons surtout, la transmission des valeurs par une éducation différente, permet de faire des futurs clercs ou des futurs laïcs en fonction du rang de naissance. Dans la fratrie Jouvenel, l'aîné, en 1445, occupe une haute fonction ecclésiastique tandis que le second des garçons survivants est

chevalier. Mais, les pères (les parents?) ne font pas toujours un choix rigoureux dès les premières années de l'enfant : ainsi, trois siècles et demi plus tôt, le père d'Abélard. On ne sait pas exactement combien d'enfants a eu Béranger, son géniteur. On connaît cependant à Abélard au moins deux frères (Raoul et Dagobert) et une sœur (Denise, qui héberge Héloïse durant sa grossesse et garde ensuite le petit Astrolabe), parvenus à l'âge adulte. Abélard rappelle, dans son *Historia Calamitatum* (composée vers 1132-1133), que son père

avait reçu quelque teinture de lettres avant de s'illustrer sous la baudrier militaire; ainsi par la suite, il les chérit d'un tel amour qu'il décida de faire instruire tous les fils qu'il aurait dans les lettres d'abord et ensuite seulement dans les armes. Ainsi fut-il fait. J'étais son fils aîné, et il s'occupait de mon éducation avec d'autant plus de soin qu'il m'aimait davantage¹⁷.

Choisir l'amour des lettres aux dépens de la gloire militaire c'est donc aussi laisser l'héritage à ses frères et perdre les «prérogatives des aînés», le «nom du père», le château, la fonction. A partir du «temps du lignage», il est plus fréquent que ce soit l'aîné qui reprenne les fonctions et les symboles paternels. Comme il faut de plus en plus éviter d'émettre le patrimoine familial, il convient d'avantager l'un des membres de la fratrie (souvent l'aîné des garçons) et trouver des solutions en casant les autres enfants comme clercs et en excluant les filles de l'héritage (moyennant, de plus en plus souvent, une dot). Pour ces raisons, il existe des stratégies éducatives distinctes entre aîné et cadet. Le premier est en général préparé, éduqué à une forme de masculinité différente du second, en apprenant le métier des armes pour succéder à son père. Les cadets, quant à eux, doivent plus souvent se déssexualiser pour embrasser la carrière ecclésiastique, souffrant d'avantage de la «question de l'homme» (Herrenfrage) résumé par Ann MacManara comme le contraste entre l'appartenance à une

16. L. Batiffol, *Jean Jouvenel, prévôt des marchands...* cit., p. 317-324, a édité *Le Livre des naissances des fils de Jean Jouvenel*, qui se trouve à la BNF, ms. fr. 4752 (p. 111-117), copie du XVI^e siècle sur papier.

17. Abélard, *Historia calamitatum*, dir. J. Monfrin, Paris, 1978,

p. 63. C'est cette inscription originelle dans une culture ouverte à la fois à une carrière ecclésiastique et à une carrière laïque qui autorise Abélard à user et à abuser de métaphores guerrières dans son écriture. Il évoque ainsi «l'armure des raisonnement dialectique» ou «les combats des disputes».

masculinité supérieure (au moins depuis la réforme dite grégorienne), celle des clercs, et l'interdiction de se servir de l'attribut physique le plus évident de la masculinité¹⁸. Que veut donc dire dans les modes de transmission des vertus éducatives «faire un aîné»?

Mais, ces stratégies éducatives sont souvent contrariées, en particulier lorsque la mort emporte l'aîné prématurément. Tout projet éducatif médiéval doit donc prévoir une «loi de déprogrammation». Au Moyen Âge, un aîné est moins le premier-né d'une famille que le plus âgé des survivants à un moment donné de l'histoire familiale. Pour les périodes anciennes, il faut absolument distinguer (ce qui est rarement fait) «rang de naissance» et «ordre dans la fratrie» : il y a très rarement adéquation complète entre les deux. Un second né devient vite un aîné si ce dernier meurt jeune. Reprenons l'exemple des deux premiers enfants de Giroie présentés par Orderic Vital et complétons le texte :

Ernaud, qui était le premier né, était un homme courageux et preux; un jour que des joutes se déroulaient à Montreuil et qu'il luttait avec un jeune d'une grande force, il vint à tomber sur le rebord pointu d'une marche; s'étant brisé trois côtes, il mourut au bout de trois jours. Guillaume, le second par ordre de naissance, vécut longtemps et pendant toute son existence commanda tous ses frères. Il était en effet très éloquent et plaisant, libéral (large) et fier, objet d'amour pour ses sujets, objet de crainte pour ceux qui s'opposaient à lui... etc.¹⁹

Orderic est très loquace sur lui, comme il l'est en général sur les aînés, et lui prête les qualités (éloquence, largesse, etc) habituellement dévolues à l'aîné que Guillaume est désormais devenu.

LE SEXE DE LA FRATRIE : FRATRIES ET SORORIES UNISEXUÉES

Enfin, les modes de transmission des valeurs de parents à enfants, comme les types de relations entre enfants, différent en fonction du sexe de la fratrie, celle-ci pouvant être unisexuée ou mixte. Dans la littérature, la fratrie mixte privilégiée et toujours très fortement valorisée, se compose le plus souvent d'un frère et d'une sœur (constellation adelphique souvent loin de la réalité) entre lesquels se noue toujours une puissante affinité. L'un et l'autre sont programmés pour accomplir des trajectoires sociales si différentes que les rivalités sont peu fréquentes et qu'au contraire, à tous les âges de la vie, une forte connivence l'emporte²⁰. Les exemples médiévaux sont très nombreux²¹.

Mais, dans la littérature exemplaire (*exempla*, *miracula*, nouvelles), on note une très nette préférence soit pour la mise en scène d'un enfant unique, qui symbolise une génération (qu'on pense ici au thème de la Housse partie²²) soit pour des fratries ou des sorories unisexuées dont chaque membre exprime des vices ou des vertus ou représente une échelle de valeur. La fratrie unisexuée est le lieu le plus propice au déploiement d'un discours édifiant, un lieu de comparaison (on compare de l'identique) de métaphorisation et souvent aussi d'inversion aîné(e)-cadet(te)s. J'ai montré ailleurs que, dans les nombreux *exempla* que le Chevalier de la Tour Landry intègre dans son traité écrit pour ses filles en 1372, étaient mises en scène deux ou trois sœurs dont la dernière était toujours la plus vertueuse. Dans ces récits, par son imprudence et son orgueil, l'aînée, en position idéale pour se marier, se fait dérober son droit d'aînesse, perd l'avantage de contracter une union matrimoniale avant sa sœur cadette, voire est déshonorée²³.

18. A. McNamara, *The Herrenfrage : the restructuring of the gender system, 1050-1150*, dans C. A. Lees (dir.), *Medieval masculinities. Regarding men in the Middle Ages*, Londres, 1994, p. 5-29. L'auteur (p. 5) pose cette question simple : «Can one be a man without deploying the most obvious biological attributes of manhood?».

19. *Historia Ecclesiastica...* cit., p. 24-26.

20. Le lien entre un frère et une sœur possède «cette caractéristique majeure au niveau de la parenté d'être à la fois une relation de l'identité et une relation de la différence absolue, alors que la relation entre germains de même sexe n'a que la première caractéristique et celle entre mari

et femme la seconde» (R. Jamous, *La relation frère-sœur. Parenté et rites chez les Méo de l'Inde du Nord*, Paris, 1991, p. 225).

21. Voir quelques exemples dans D. Lett, *Frères et sœurs...* cit., p. 174-177 et 180-181.

22. A. de Montaiglon et G. Raynaud, *Recueil général et complet des fabliaux des XIII^e et XIV^e siècles*, Genève, 1973 (1ère dir. Paris, 1872-1890), t. I et V; W. Noomen et N. Van den Boogaard (dir.), *Nouveau recueil complet des fabliaux*, t. III, Assen-Maastricht, 1986, p. 175-209.

23. *Le Livre du Chevalier de La Tour Landry pour l'enseignement de ses filles*, dir. A. de Montaiglon, Paris, 1854, chap. XII,

Ce thème de l'inversion et de la métaphorisation se rencontre également au sein des fratries de frères. Mais, à la différence de ce qu'on observe pour les filles, on le perçoit, non pas à l'approche du mariage mais lorsqu'il s'agit d'obtenir l'héritage paternel. Ces deux temps renvoient à une opposition fondamentale des sexes au regard de la transmission parentale. Les filles perçoivent leur part d'héritage sous forme d'une dot lorsqu'elles se marient, les fils doivent attendre le plus souvent le décès de leur père. Un certain nombre de travaux de genre ont insisté, ces dernières années, sur cette nécessité de prendre en compte la notion de temps dans les transmissions légitimes ou testamentaires. Ainsi, Anna Bellavitis a indiqué pour Venise au XVI^e siècle que «la récupération de l'héritage paternel n'est pas subordonnée, pour les filles mariées, à la mort du père, mais à celle du mari»²⁴.

Mise à part cette différence, essentielle, entre les groupes de frères et les groupes de sœurs, dans les fratries (de frères) rencontrées dans la littérature exemplaire, la loi de l'inversion fonctionne également : le cadet possède davantage de qualités que l'aîné. Cet état de fait réactualise une tradition scripturaire rarement démentie. On se contentera ici de signaler les principaux exemples bibliques²⁵. Dieu préfère l'offrande du cadet Abel à celle de son frère aîné Caïn. Seth, nouveau cadet à la place d'Abel, est à l'origine de la lignée fondatrice de l'humanité après le Déluge. Ismaël, fils aîné d'Abraham, est débouté au profit d'Isaac, fils cadet et ancêtre des douze tribus d'Israël. Rébecca enceinte des jumeaux Esau et Jacob, est avertie par Dieu que «il y a deux nations en ton sein, deux peuples, issus de toi, se sépareront, un peuple dominera un peuple, l'aîné servira le cadet». En effet, Jacob, le cadet, rachète le droit d'aînesse à Esau pour un plat de lentilles. Moïse, un cadet, est choisi par Dieu pour libérer le peuple d'Israël alors que l'aîné, Aaron, n'est que le porte-parole de son frère. Dans le Nouveau Testament, c'est pour le retour de l'enfant prodigue, un cadet,

que le père tue le veau gras, ce qui suscite une forte jalousie et la colère du fils aîné toujours demeuré auprès de son père mais moins aimé. Les sœurs sont certes bien moins nombreuses dans la bible mais le phénomène d'inversion est identique. Des deux filles de Laban, Jacob préfère Rachel la cadette à Léa l'aînée. Lorsque Marthe critique Marie qui, plutôt que de travailler dans la maison, assise aux pieds du Christ, écoute, oisive, sa parole, Jésus donne raison à la cadette contre l'aînée.

Sur ce puissant modèle scripturaire, les fratries (de frères) rencontrées dans la littérature exemplaire, continuent à proposer des cas d'inversion. Dans *Florence de Rome* (roman du début du XIII^e siècle), la bonté du cadet contraste avec la fourberie de l'aîné qui, ayant corrompu ses vassaux et tenté de violer sa belle-sœur, devient lépreux²⁶. De nombreux *exempla* mettent en scène des fils cadets plus loyaux que le frère aîné qui, finalement, en récompense de leur fidélité et de leur amour, reçoivent la totalité de l'héritage paternel, comme si, cette littérature avait pour fonction de compenser, par l'imaginaire et la fiction, l'exclusion progressive des cadets sur un plan juridique. Dans la *Scala coeli*, recueil d'*exempla* réunis entre 1323 et 1330 par Jean Gobi, dominicain de Saint-Maximin en Provence, une histoire édifiante raconte comment le fils cadet d'un roi reçoit l'héritage paternel pour avoir su se montrer plus loyal et courageux que son frère aîné :

Un roi, ne craignant pas les ennemis, régnait sur une ville très noble et très bien protégée, perchée dans la montagne. Il avait deux fils, l'aîné (*major*) dont il pensait faire son héritier et le cadet (*minor*) à qui il laissait des terres et des villes qu'il possédait en plaine. A cette époque les Sarrasins attaquèrent l'aîné, s'en emparèrent avec ses terres et le mirent dans un minuscule cachot. Ayant appris cela, le père forma une armée, expulsa les Sarrasins et libéra son fils. Alors les Sarrasins indignés, avec une admirable armée, commencèrent à envahir le royaume

p. 25-28, et chap. XIV, p. 30-32 : «Cy parle de celle qui perdit le roy d'Angleterre par sa fole contenance ou Comment la fille au roy d'Arragon perdit le roy d'Espagne par sa fole manière». Pour une analyse de ces récits, voir D. Lett, *Le jeune homme et les deux sœurs. Séduction et mariage dans Le Livre du chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles*, dans I. Chabot, J. Hayez et D. Lett (dir.), *La famille, les femmes et le quotidien, XIV^e-XVIII^e siècles. Textes offerts à Chri-*

stiane Klapisch-Zuber, Paris, 2006, p. 333-352.

24. A. Bellavitis, *Famille, genre, transmission à Venise au XVI^e siècle*, Rome, 2008 (*Collection de l'École française de Rome*, 408), p. 59. L'auteure écrit encore : «les fils héritent à la mort des parents, les filles au moment du mariage» (p. 95).

25. Voir pour davantage d'exemples, B. Barc, *Aîné et cadet dans la Bible*, dans *Les Cadets...cit.*, p. 49-57.

26. A. Wallensköld (dir.), *Florence de Rome*, Paris, 1907 et 1909.

paternel. Le roi appela son fils aîné auprès de lui pour qu'il lui apporte de l'aide. Celui-ci, méprisant, malgré des sollicitations venues de toute part par messagers et par lettres, refusa de venir. Finalement, son père envoya une missive disant ceci : 'Mon très cher fils, je te supplie, poussé par la piété naturelle (*naturali pietate*), de venir laver l'injure faite à ton père et si cette *pietas* ne te suffit pas, qu'au moins tes intérêts te fassent bouger. Je fus blessé à cause de toi, tu t'es enlevé ton héritage et tu as écarté la couronne de la gloire'. Devant les préceptes paternels, le fils aîné se mit en colère et dédaigna de venir. C'est alors que le fils cadet, bien que pauvre et non sollicité, rassembla une armée et vint venger l'injure faite à son père. Ayant terrassé les ennemis, par la volonté de tous les barons, il fut désigné héritier du royaume. Quant au fils aîné, il fut capturé et mis en prison à perpétuité²⁷.

J'aimerais surtout illustrer cette inversion à travers l'exemple, la diffusion et l'adaptation d'un *exemplum* qui a connu un grand succès à la fin du Moyen Âge, dans les textes comme dans les images, que je nommerai, faute de mieux, le «pseudo-jugement de Salomon»²⁸. Cette histoire édifiante met en scène deux ou trois fils (selon les versions) et un père. Peu de temps avant de mourir, ce dernier apprend de la bouche de son épouse, qu'un seul de ses fils est légitime mais elle ne lui dit pas lequel. Dans son testament, il lègue tout son héritage à son fils légitime. Devant ce problème épineux, on en appelle à un juge réputé pour sa grande sagesse qui décide d'exhumer la dépouille du père et de l'attacher à un pieu (ou à un arbre) et propose aux trois fils de tirer une flèche sur le défunt. Celui dont le trait se fichera le plus près du cœur, sera le «vrai fils». Le ou les deux premiers enfants décochent leurs flèches avec une grande cruauté et habileté. Le troisième refuse de tirer en décrétant qu'il préfère laisser l'héritage plutôt que de se livrer à de telles atrocités. A ces paroles, aussitôt, le juge reconnaît en

lui le fils légitime et le nomme seul héritier en excluant les bâtards.

Parmi les personnages bibliques les plus souvent mis à contribution dans la littérature exemplaire, en dehors du Christ et de la Vierge, Salomon et Marie-Madeleine sont privilégiés²⁹. On ne prête qu'au riche et c'est sous les traits de Salomon que le juge de notre «pseudo-jugement» est le plus souvent représenté et, dans les images, c'est en association avec le seul Jugement de Salomon biblique qu'il apparaît. Rappelons, pour mémoire, que ce dernier (Premier livre des Rois, 3, 16-28) vient mettre fin à la querelle entre deux prostituées : un différend oppose deux femmes ayant chacune mis au monde un enfant, mais dont l'un est mort étouffé. Elles se disputent l'enfant survivant. Pour régler le désaccord, Salomon réclame une épée et ordonne : «Partagez l'enfant vivant en deux et donnez une moitié à la première et l'autre moitié à la seconde». L'une des femmes déclare aussitôt qu'elle préfère renoncer à l'enfant plutôt que de le voir sacrifié. En elle, Salomon reconnaît la vraie mère.

Le succès du Jugement et du Pseudo-Jugement de Salomon est à mettre en étroite relation avec la mise en place et le triomphe du mariage grégorien qui instaure fermement et durablement une barrière entre enfants légitimes (conçu par deux personnes unis par des liens matrimoniaux) et illégitimes (nés en dehors du mariage). Les deux Jugements révèlent de nouvelles conceptions de la filiation directement issues du discours grégorien. La «vraie mère» ou le «vrai fils» sont ceux qui ont un même sang qui coule dans les veines mais un sang reconnu par un sacrement. Certes, comme l'écrit Carlo Delcorono, il existe «une force naturelle qui révèle la consanguinité»³⁰ mais qui, en même temps, dévoile et rappelle une conception opérée au sein du mariage.

On comprend que les ressemblances morphologiques entre le Jugement de Salomon et l'exemplum précédemment cité aient permis une

27. Jean Gobi, *La Scala caeli*, dir. M.-A. Polo de Beaulieu, Paris, 1991, n° 454, p. 355.

28. Sur ce thème, la meilleure étude et la plus complète reste l'article ancien de W. Stechow, *Shooting at the father's corpse*, dans *The Art Bulletin*, XXIV, 1942, p. 213-225, voir aussi C. Delcorno, *I figli che saettano il padre*, dans *Miscellanea di studi in onore di V. Branca. II. Boccaccio e dintorni*, Florence, 1983, repris dans *Exemplum e letteratura tra Medioevo e Rina-*

scimento, Bologne, 1989, chap. V, p. 163-191.

29. Comme le rappelle Marie-Anne Polo de Beaulieu (en s'appuyant sur l'*Index exemplorum* de F.-C. Tubach) : *Exemplum et vulgarisation du savoir biblique aux derniers siècles du Moyen Âge*, dans M.-A. Polo de Beaulieu, P. Colomb et J. Berlioz (dir.), *Le tonnerre des exemples. Exempla et médiation culturelle dans l'Occident médiéval*, Rennes, 2010, p. 29.

30. C. Delcorno, *I figli che saettano...* cit. p. 166.

attribution de ce dernier au roi des Juifs. De fait, ce récit semble enregistré pour la première fois dans une session du Talmud babylonien (il Baba Bathra) : un homme entend son épouse dire à sa fille qu'elle a dix fils mais qu'un seul est de son père. Celui-ci, avant de décéder, lègue toute sa fortune à l'un de ses fils sans préciser lequel. Le cas insoluble arrive aux oreilles de Rabbi Bnaha qui propose aux frères de frapper sur la tombe du père afin qu'il revienne pour s'expliquer et proposer une solution. Neuf fils tambourinent allégrement sur le tombeau paternel. Seul le benjamin refuse de participer, manifestant ainsi qu'il est le «vrai» fils. Selon Wolfgang Stechow, ce récit se diffuse en Occident au cours de la première moitié du XIII^e siècle, époque où le Talmud est au centre des préoccupations de l'Église³¹. La plus ancienne trace chrétienne de cet *exemplum* se trouverait dans le *De naturis rerum* d'Alexandre de Neckam (mort en 1217), auteur familier des rabbins qui pu accéder facilement au Talmud. Lorsque l'histoire apparaît en Occident, le nombre de frères a été considérablement réduits : quatre, trois puis deux. Ils ne frappent plus sur la tombe du père mais le percent de flèches ou de lances.

Tout au cours du Moyen Âge, on rencontre de nombreuses versions écrites de ce récit (d'Etienne de Bourbon à Bernardin de Sienne en passant par Boccace)³² que l'on peut schématiquement répartir en deux groupes selon le sens attribué à l'exemplum. Soit, le narrateur s'en sert pour dénoncer l'ingratitude des fils (aînés) à l'égard des pères et la piété filiale (du plus jeune), attribuant à l'histoire un sens plutôt littéral³³, soit (c'est le

groupe d'*exempla* le plus fourni), il est utilisé de manière métaphorique, usage qui se prête particulièrement bien aux exigences de la prédication. Le père qui s'expose aux traits de ses fils, c'est Dieu, les flèches sont les blasphèmes, les bâtards, les blasphémateurs et le vrai fils, celui qui abhorre le blasphème. Dans l'interprétation spirituelle se trouvant à la fin d'une des versions de la *Scala Coeli* de Jean Gobi, on peut lire que «ce seigneur {le père} est le Christ, son épouse est la vie qui enfante trois types d'hommes : certains sont des voleurs, d'autres des blasphémateurs et d'autres enfin des justes qui seuls sont fils légitimes de Dieu»³⁴. Dans la seconde décennie du XIV^e siècle, Nicola Bozon, lui aussi, identifie les trois fils à trois types de chrétien : ceux qui font ouvertement le mal («apert-mauvais»), les hypocrites («covert») et les bons («sanz-pierte») ³⁵. Dans les *Gesta Romanorum*, au milieu du XIV^e siècle, les fils sont quatre car ils représentent les païens, les juifs, les hérétiques et les bons chrétiens³⁶. Dans une nouvelle du Décaméron de Boccace (1^{er} journée, 3^e nouvelle), la métaphorisation occulte l'inversion puisque les trois fils, également vertueux, ont reçu de leur père trois anneaux identiques et symbolisent les trois religions du salut³⁷.

Dans les versions mettant en scène l'opposition et l'inversion entre deux germains de même sexe, ce n'est pas toujours l'illégitimité qui explique les différences, comme dans le fabliau intitulé «Le Jugement de Salomon», datant du début du XIII^e siècle, qui rapporte les conséquences de la mort d'un des vassaux les plus fidèles du roi Salomon³⁸. Il «laissait deux fils d'un caractère bien différent :

31. Wolfgang Stechow, *Shooting at the Father's Corpse...* cit.

32. Le récit de Bernardin de Sienne est étroitement lié au thème du blasphème. Il est rapporté à deux reprises par des auditeurs de Florence et de Sienne en 1424 et 1425, et dans le manuel de prédication de Bernardin qu'il rédige après 1429 (*De cristiana religione*), voir C. Delcorno, *I figli che sættano...* cit. Les récits exemplaires du Pseudo-Jugement sont répertoriés dans Fr. C. Tubach, *Index exemplorum. A handbook of médiéval religious tales*, Helsinki, 1981 (dir. or., 1969), n° 1272, p. 102 : *Corpse, shooting at father's*. Le récit d'Etienne de Bourbon est édité dans A. Lecoy de La Marche, *Le rire du prédicateur*, présentation de J. Berlioz, Turnhout, 1992, p. 113-114. Pour la version de Boccace, voir *Le Décaméron*, Paris, 2006, p. 80-83.

33. Ces versions plus littérales, selon Carlo Delcorno, sont plus «populaires». On les trouve dans le *Speculum morale* d'Etienne de Bourbon, dans l'*exemplum* intitulé *De filiis, Filiatio* de la *Scala coeli* de Jean Gobi ou dans la *Summa praedicatorum* de Jean Bromyard, voir C. Delcorno, *I figli che sæt-*

tano ... cit., p. 166.

34. Jean Gobi, *La Scala caeli...* cit., n° 531.

35. *Les contes moralisés de Nicole Bozon, frère mineur*, dir. L. Toulmin Smith et P. Meyer, Paris, Didot, 1889, p. 71.

36. *Gesta Romanorum*, dir. H. Oesterley, Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1872, chap. 44. On trouve une version proche dans *Le Libro de exemplos*, compilation espagnole datant du début du XV^e siècle, voir *Les sources du Libro de Exemplos*, dans *Bulletin Hispanique*, 39-1, 1937, p. 5-54 (*exemplum* 174 (103), p. 28 : «Un nouveau Salomón condamne trois jeunes gens à tirer sur le corps de leur père défunt, afin de reconnaître quel est le fils légitime»).

37. Voir référence *supra*, note 30.

38. Le fabliau est édité dans J. B. Le Grand D'Aussy, *Fabliaux ou contes du XII^e et du XIII^e siècle*, Paris, Jules Renouard, 1829, rédir. 1971, p. 222 (non édité dans *Nouveau recueil complet des fabliaux*, dir. W. Noomen et N. Van den Boogaard, Assen-Maastricht, 1983-1994). Ce récit se trouve dans un seul manuscrit, le ms fr. 837 de la BNF.

l'un dur, inhumain et féroce; l'autre aussi vertueux et aussi doux que son frère l'était peu; c'était le cadet». L'aîné désire partager l'héritage immédiatement avant même que le corps de son père soit inhumé. Le cadet s'y oppose et propose d'abord de pleurer et de prier le défunt. Sur ces entrefaites, Salomon arrive pour les funérailles, et, ayant appris la précipitation indécente du «barbare aîné», demande que la dépouille mortelle soit mise debout entre deux poteaux et proclame : «L'héritage de ce brave chevalier, dit-il aux deux frères, demande pour être défendu après lui, un courage égal au sien. Voyons qui de vous deux se montrera le plus digne de le posséder». Le roi leur fait donner une lance à chacun en promettant à celui qui aura porté le coup le plus ferme la totalité des biens fonciers du père. L'aîné accepte et «ose frapper celui dont il a reçu la vie». Le cadet refuse de prendre la lance. Salomon conclut : «Le chevalier mort ne doit avoir pour héritier que son fils et celui-là seul est son fils, qui a su le respecter et le chérir. L'autre est un monstre dénaturé, avide de son bien et indigne de lui». L'aîné, pour éviter la pendaison, doit s'exiler à jamais. Cette variante est instructive car elle permet de montrer que l'aspect vertueux du cadet s'explique moins par son illégitimité (et donc son sang différent de celui de son père) que par son rang de naissance.

Une variante de ce récit se rencontre dans le dernier avatar du *Roman de Renart*, *Le Roman de Renart le Contrefait*, rédigé par un clerc de Troyes entre 1319 et 1322 (remaniée entre 1328 et 1342)³⁹. Une autre version, très longue, se trouve dans le *Mystère du Viel Testament*, œuvre collective constituée au milieu du XV^e siècle⁴⁰. Dans ce dernier récit, le père sentant sa fin prochaine, lègue le même héritage à chacun de ses trois fils (dont la

personnalité, mauvaise pour les deux premiers nés et bonne pour le benjamin, a déjà été manifestée lors du vivant du père) : un arbre, qui vient résumer et symboliser l'héritage paternel. Au premier, il donne «le droit et le tort» sur l'arbre, au second, «tout le sec et le vert» et au troisième, «tout le dehors et le dedans». Après l'enterrement, s'appuyant sur les dernières paroles du père, les deux premiers fils proclament, tour à tour, que l'arbre leur appartient entièrement, tandis que le puiné accepte de le partager. Comme le père avait conseillé à ses fils juste avant de mourir qu'en cas de conflits entre eux, ils pouvaient s'en remettre à Salomon, un de leur cousin propose d'y recourir. Après avoir entendu les trois frères, le roi demande que le corps du père soit déterré pour l'attacher à l'arbre tant convoité et qu'on arme les trois fils d'un arc pour qu'ils tirent le plus près du cœur de leur père. Les deux premiers fils s'exécutent et, malgré les nombreuses insistances et injonctions de Salomon, le dernier né refuse de tirer, désigné ainsi comme le seul héritier.

Le pseudo-jugement de Salomon connaît également un grand succès dans les images, des enluminures des manuscrits aux *cassoni*, peintures et dessins du XVI^e siècle en passant par le statuaire⁴¹. Dans les manuscrits de la *Bible historique*, cet épisode est intégré à un cycle de miniatures illustrant la légende de Salomon, se situant souvent dans l'initiale du Livre des Proverbes portant sur le respect des enfants envers les parents (Proverbes 19, 26 et 20, 20)⁴². Car, il existe un rapport thématique et une symétrie évidente entre les deux épisodes. Dans les deux cas, le juge propose une solution cruelle : diviser le nouveau-né, percer de flèches la dépouille du père. D'un côté, on exalte

39. Dans *Le Roman de Renart le Contrefait*, le récit se trouve aux vers 8910-9014 et précède immédiatement le Jugement de Salomon (v. 9015-9083) : *Le Roman de Renart le Contrefait*, dir. G. Raynaud et H. Lemaître, Genève, 1975 (dir. or., 1914), p. 93-95 : «Le tiers s'en cœur agenoullier, / Son arc a son col, tout plourant» (v. 8996-8997).

40. *Le Mystère du Viel Testament*, dir. J. de Rothschild, Paris, Firmin-Didot, 1882, t. 4, v. 34636-35927, p. 329-383. Le Pseudo-jugement est placé juste après une courte version du Jugement de Salomon (v. 34247-34635, p. 314-329). On sait que la pièce, qui compte au total pas moins de 49366 vers, a été jouée à Paris vers 1500 (voir *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge*, Paris, p. 1050).

41. Wolfgang Stechow en dresse un inventaire rapide et sans

doute très partiel qu'il conviendrait donc de compléter. Outre les nombreuses enluminures, on trouve ce thème, par exemple, comme décoration du cœur de la cathédrale de Cologne (première moitié du XIV^e siècle), W. Stechow, *Shooting at the Father's Corpse...* cit., fig. 1.

42. «Qui dépouille son père et chasse sa mère est un fils infâme et taré» (*Proverbes*, 19, 26); «Qui maudit son père et sa mère verra s'éteindre sa lampe au cœur des ténèbres» (*Proverbes*, 20, 20). Sur la *Bible historique*, voir le catalogue établi par E. Fournier, *Les manuscrits de la Bible historique. Présentation et catalogue raisonné d'une œuvre médiévale*, dans *L'Atelier du Centre de recherches historiques, Revue électronique du CRH*, 03, 2, 2009, <http://acrh.revues.org/index1408.html>

la piété de la mère envers son fils, dans le second, celle d'un fils pour son père. Dans les images, comme dans les sources écrites exemplaires, cette association peut inciter, afin de renforcer la symétrie, à réduire les enfants à deux. Mais, il demeure trois le plus souvent. En outre, dans les images, il existe une grande variété des formes d'association

de ce pseudo-jugement avec le Jugement de Salomon. Nous nous contenterons ici de donner quelques exemples, en attendant une enquête à venir plus approfondie.

Dans une enluminure pleine page d'un manuscrit de la *Bible historique* (fig. 2) datant du début du XV^e siècle se trouvant à Bruxelles⁴³, dans le



Fig. 2 - Pseudo-jugement de Salomon : deux frères, Bruxelles, K. B. R. ms. 9002, fol. 3r (vers 1415).

43. Bruxelles, K. B. R. ms. 9002, fol. 3r.

registre du haut, on peut voir, à gauche, Salomon enseignant et, à droite, notre pseudo-jugement, tandis que dans le registre du bas se trouve, à gauche, le Jugement de Salomon (en chiasme avec notre exemplum) et, à droite, Salomon recevant la reine de Saba. Dans la seule vignette qui figure le pseudo-jugement, il n’y a que deux frères. Le premier debout, l’arc à la main, a déjà décoché sa flèche, plantée dans le cœur paternel. Ici, ce qui semble rare, Salomon est debout. Le fils puîné, un genou à terre, a déposé son arc et sa flèche, gestes qui indiquent clairement son refus de participer.

Dans cette configuration, les deux jugements se fondent, sans préséance, dans un ensemble iconographique portant sur la vie de Salomon. Mais il arrive parfois que le pseudo-Jugement prenne plus d’importance que le Jugement lui-même,

comme c’est le cas dans un autre manuscrit de la *Bible historique*, daté de 1357⁴⁴ où l’initiale du Livre des Proverbes est ornée de quatre miniatures : les deux parties gauche figurent, en haut, Salomon enseignant et, en bas, le Jugement de Salomon. Les deux parties de droite sont consacrées au pseudo-jugement : en haut, la requête et en bas le concours. Là aussi, le vrai fils, tournant le dos à la cible, est à genoux devant le roi qui manifeste un geste d’assentiment, tandis que les deux autres frères s’appliquent à tirer.

Une configuration différente se rencontre dans une autre *Bible historique*, manuscrit français 164 de la BN, daté de la fin du XIV^e siècle (fig. 3). L’image est divisée en deux scènes horizontales et cette fois le pseudo-jugement occupe la moitié de l’ensemble. A gauche, dans le registre du haut, on voit Salomon sur son siège avec un animal devant lui,



Fig. 3 – Pseudo-jugement de Salomon : trois frères. Paris, BNF, ms. fr. 164, fol. 207, *Bible historique* (1375-1400).

44. British Library de Londres (Royal 17 E VII), cité par C. Delcorno, *I figli che sattano...* cit.

recevant des offrandes (dont un chien) de la part d'un homme. A droite, se trouve le Jugement de Salomon. Tout le registre du bas est consacré à notre pseudo-jugement Ici, la dépouille mortelle, fixée à une colonne, est criblée de quatre flèches, mettant davantage en relief la cruauté des deux frères qui ont tiré chacun deux fois pour tenter de se rapprocher du cœur. Les deux frères sont toujours face à la cible, l'un encore avec une flèche et l'arc tendu (ils n'ont pas terminé). Si la couleur de leur cheveux est différente (blond et noir), ils portent tous les deux la barbe, ce qui contraste avec le fils puiné, glabre, qui, l'arc posé devant lui, a un genou en terre et les mains jointes face à Salomon. La posture du bon fils crée là encore une symétrie avec la vraie mère du haut qui, elle aussi est à genou, face à Salomon. On retrouve une configuration identique dans une enluminure qui se trouve dans un manuscrit de la Haye⁴⁵. L'image est divisée elle aussi en quatre parties. Dans le registre du haut, on voit Salomon enseigner et, à droite, le Jugement de Salomon. Tout le registre du bas est occupée par le pseudo-jugement : à gauche, Salomon explique l'épreuve aux trois frères attentifs (les trois arcs ont les cordes distendues) et, à droite, Salomon désigne le puiné à genou au doux visage et dont la corde de l'arc est restée distendue. La proximité affective, ou de sang, entre le fils légitime et le père, est rendue par le contact entre le pied droit du fils et son père défunt tandis que les frères sont plus éloignés. Les deux frères cruels ont déjà accompli leur besoin (la dépouille du père attaché par le cou et les jambes à un arbre, est criblé de deux flèches). Ils semblent agressifs à l'égard de Salomon. Ils offrent une certaine ressemblance : ils portent tous les deux la barbe et les cheveux longs et leurs deux arcs aux cordes encore tendues, rappellent leur méfait, l'un posant sa main droite sur l'épaule de l'autre comme pour les unir dans le vice. Le bon

fil demeure imberbe. La symétrie est aussi assurée ici entre les deux jugements par les mains jointes face à Salomon de la vraie mère et du vrai fils.

Le pseudo-Jugement peut parfois occuper une place encore plus grande dans l'ensemble iconographique. Ainsi, dans une enluminure d'un autre manuscrit de la *Bible historique* se trouvant à la BN (français 4) daté du début du XV^e siècle (fig. 4)⁴⁶, les trois quarts de l'image lui sont consacrés, laissant au Jugement de Salomon le quart gauche du registre du haut, celui, malgré tout, qu'on lit en premier. A droite de la scène biblique se trouve la décision de Salomon de procéder aux tirs où l'on voit l'un des fils déjà armé d'un arc. Le registre du bas, quant à lui, est consacré, à gauche, au concours, où l'on voit deux frères tirer en gesticulant sur la très blanche et hiératique dépouille mortelle de leur père et, à droite, la désignation par Salomon du « vrai fils ». La symétrie entre les deux jugements est assurée par la présence solennelle de Salomon sous un dais et par les positions semblables du bon fils et de la bonne mère, à genoux devant le roi.

Il conviendrait de mettre en série l'ensemble de ces représentations afin de savoir si, par exemple, il existe une corrélation entre la disproportion entre les deux jugements (un quart/la moitié/trois quarts) et le nombre de frères figurés (deux ou trois) car la présence de deux frères (moins fréquente semble-t-il) renforce la symétrie avec les deux mères du Jugement de Salomon. Cette mise en série permettrait aussi de corroborer l'hypothèse selon laquelle le bon fils est souvent glabre face à ses deux frères barbus. Dans ces images, comme dans toutes celles mettant en scène des frères et sœurs (souvent vétéro-testamentaires), une enquête reste également à mener sur les ressemblances ou les dissemblances des germains⁴⁷. L'enlumineur songe-t-il, au delà de la représentation métaphorique, à signifier un rela-

45. La Haye, N. M. W. ms. 10 B 23, fol. 317, (www.kb.nl/manuscripts/show/images-text/10+B+23/page/35).

46. Paris, BNF, ms. fr. 4, fol. 1.

47. Les représentations des fratries vétéro-testamentaires dans les images sont très nombreuses. Il existe des fratries de jumeaux, tel Esaü et Jacob (scène de la naissance qui insiste sur une nette différence ou rachat du droit d'aînesse qui signale l'inversion déjà mentionnée). Les frères non jumeaux, Caïn et Abel (naissance d'Abel, offrandes faites par les deux frères et meurtre d'Abel). Sur cette fratrie voir C. Voyer, *Image de l'exclusion et de la transgression : Caïn, frère maudit*, dans M. Aurell (dir.), *La parenté déchirée : les luttes*

intrafamiliales au Moyen Âge, Turnhout, 2010 (*Histoires de famille. La parenté au Moyen Âge*, 10), p. 379-400. Parmi les frères, il faut ajouter les fils de Noé, Joseph et ses frères, Moïse et Aaron, etc. Les sorories, moins nombreuses, existent aussi, telles les sœurs Loth ou Rachel et Léa. Il existe enfin, plus rarement, des fratries mixtes, tels les dix enfants (7 filles et 3 fils) de Job ou les trois enfants (deux garçons et une fille) de Osée et Gomer. Sur cette dernière fratrie, voir E. Fournié, *Gomer et les siens. Une famille vétérotestamentaire dans le giron marital, miniatures et bois gravés des manuscrits et des imprimés de la Bible historique, XIV^e-XVI^e siècles*, thèse dactyl., J.-C. Schmitt (dir.), Paris, EHESS, 2009.



A
C
C
O
L
O
R
H

Fig. 4 - Pseudo-jugement de Salomon : trois frères. Paris, BNF, ms. fr. 4, fol. 1, *Bible historique*, début du XV^e siècle (1415-1420).

tion adelphique? Si oui, de quelle manière? Ressemblance? Distinction? Proximité en âge pour signifier l'appartenance à une même génération? Proximité physique? La taille peut-elle signifier un rang de naissance? Pour ce qui concerne les images représentant le pseudo-jugement de Salomon, comment signifier une opposition entre fils vertueux et mauvais fils, c'est-à-dire une dissemblance au sein d'une équivalence?

On le voit, cette enquête rapide pose davantage de questions qu'elle ne peut en résoudre. Pour analyser davantage la transmission des valeurs de parents à enfants à l'intérieur des fratries et des sorories médiévales, il y aurait d'autres

critères à prendre en compte : le nombre d'enfants (fratrie étroite ou large), les intervalles inter-génésiques, la recomposition ou non des fratries (frères et sœurs de lits différents) ou encore l'absence ou la présence du père et de la mère.

En attendant une recherche plus soutenue sur cette articulation nécessaire entre enfance, genre et relation adelphique, on peut conclure que, dans l'ordre des représentations et du symbolique (comme dans les transmissions légitimes ou testamentaires), la place de l'enfant change, s'adapte en fonction de son sexe, de son rang de naissance et du type de fratrie considéré.

Didier LETT